



Assemblée générale ordinaire du 23 juin 2018 – Projet de résolutions

1^{ère} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport moral 2017.

2^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et débattu, approuve le rapport d'activités 2017.

3^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association, après en avoir pris connaissance et avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes 2017.

4^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association approuve l'affectation du résultat 2017 de +18 181 € au compte de report à nouveau de telle sorte que le nouveau montant des fonds associatifs passe à +115 077 € au 1^{er} janvier 2018.

5^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association adopte le barème des cotisations pour 2019.

6^{ème} résolution

L'assemblée générale ordinaire des membres de l'association après en avoir pris connaissance, débattu et formulé ses propres recommandations, adopte la feuille de route pour la préparation du plan d'action 2019-2024 et donne mandat au CA pour le présenter à l'AG 2019.

7^{ème} résolution

Conformément aux précédentes résolutions, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne quitus de sa gestion au conseil d'administration pour l'ensemble de sa gestion de l'exercice écoulé.

8^{ème} résolution

Suite aux élections au conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire des membres de l'association donne pouvoir au porteur pour effectuer les déclarations légales de changement dans l'administration du Grdr auprès de la préfecture de Bobigny.